Aperçu

Afin de vous aider à gérer plus facilement les exigences en matière de santé et sécurité dans votre entreprise, nous avons créé une série de modèles de documents à personnaliser.

Vous trouverez ci-dessous le modèle suivant : Politique sur la santé et la sécurité

Comment utiliser ce modèle

Au Canada, la plupart des employeurs doivent avoir un programme de santé et sécurité au travail en place dans leur entreprise. Dans cette optique, ce modèle peut être personnalisé et faire partie d’un bon programme de prévention et de gestion des accidents. Le contenu de ce modèle est largement inspiré du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail. Il constitue un excellent point de départ pour la création d’un document pratique que vos employés pourront consulter en tout temps.

***Remarques importantes***

* Vous devrez peut-être adapter ce modèle afin qu’il réponde aux besoins de votre entreprise et qu’il respecte les règles en vigueur dans votre province ou territoire, ou au fédéral.
* L’utilisation de ce document devrait être mise en place par vous, le propriétaire de l’entreprise, ou un de vos dirigeants, afin de montrer votre engagement en matière de santé et sécurité.
* Il est fortement recommandé de mettre ce modèle à jour régulièrement afin de tenir compte des changements apportés aux lois et aux règlements, ainsi qu’à votre politique interne.
* En tant que membre FCEI, vous avez accès gratuitement à nos conseillers qui peuvent vous aider à personnaliser ce modèle. Par contre, il est recommandé de faire valider la version finale par un professionnel qualifié (p. ex. un avocat).

***Avant de publier votre document :***

* Remplacez les passages surlignés en gris par les renseignements propres à votre entreprise.
* Supprimez les conseils additionnels (en rose) dans le document.

**Besoin d’aide pour personnaliser votre modèle de document?**

**Parlez à un conseiller FCEI**

**1 888 234-2232 |** [fcei@fcei.ca](mailto:fcei@fcei.ca)

***Ce guide vous est fourni à titre indicatif uniquement. La FCEI ne peut être tenue responsable du contenu final ou de son interprétation ou usage subséquent par votre entreprise ou un tiers.***

Veuillez supprimer cette page de présentation avant d’ajouter le modèle personnalisé à vos politiques internes.

InséreZ ici le logo de votre entreprise

Politique sur la santé et la sécurité

|  |  |
| --- | --- |
| Document créé par : | (Nom) |
| Approuvé par : | (Nom) |
| Services : | (s’il y a lieu) |
| Date : | (jj-mm-aaaa) |
| Version : | (V.1) |
| Dernière mise à jour : | (jj-mm-aaaa) |

Table des matières

Pour mettre à jour la table des matières ci-dessous, cliquez sur le bouton de droite de votre souris et sélectionnez « Mettre à jour les champs », puis, dans la fenêtre qui s’ouvre, cochez la case « Mettre à jour toute la table ».

[Engagement envers la santé et la sécurité 2](#_Toc531259968)

[La direction s’engage à : 2](#_Toc531259969)

[Les gestionnaires doivent : 2](#_Toc531259970)

[Les employés doivent : 2](#_Toc531259971)

Engagement envers la santé et la sécurité

Nom de votre entreprise s’assure d’améliorer continuellement ses performances en matière de santé et sécurité au travail par les engagements suivants :

* Réduire ou éliminer les événements et activités qui menacent l’intégrité physique ou psychologique des personnes, l’intégrité physique des biens matériels ou qui affectent la production.
* Respecter l’ensemble des lois, règlements et autres exigences encadrant la santé et la sécurité du travail.
* Fixer des objectifs d’amélioration continue en matière de santé et sécurité du travail.

La réalisation de ces engagements requiert la responsabilisation de chaque personne.

La direction s’engage à :

* Intégrer la santé et la sécurité à tous ses processus et activités d’affaires.
* Gérer les opérations de façon à répondre aux lois et règlements en vigueur ainsi qu’aux politiques de l’entreprise.
* Identifier, évaluer et réduire les risques pour l’ensemble du personnel sur les lieux de travail.
* Respecter ou même dépasser les exigences légales applicables et faire appel aux meilleures pratiques dans les domaines d’activité de l’entreprise.
* Sensibiliser les employés à la question de la santé et sécurité du travail, tout en les incitant à adopter des comportements sécuritaires, et à faire preuve de leadership et de responsabilité en la matière en prenant part au processus d’amélioration continue de l’entreprise.

Les dirigeants doivent :

* Assurer la santé et la sécurité de tous les employés sous leur direction.
* Fournir à tout le personnel la formation nécessaire à la prévention des accidents.
* Évaluer et gérer les risques liés au milieu de travail.

Les employés doivent :

* Appliquer cette politique et s’engager à atteindre les objectifs de l’entreprise en matière de santé et sécurité du travail.
* Être responsables de leur propre sécurité et de celle de leurs collègues.
* Travailler de manière saine et sécuritaire, en assurant la propreté et l’ordre de leur lieu de travail.
* Identifier, signaler et aider à corriger les dangers concernant la santé et la sécurité, et réduire les risques qui s’y rattachent.
* Signaler immédiatement tout incident et accident.

Nous nous engageons à fournir les ressources requises pour sensibiliser les employés et les aider à adopter un comportement sécuritaire.

Signature de la direction Date

Veuillez signer la politique et la remettre à votre employeur.